



## **DECISION MUNICIPALE N° 2026/09**

**Objet : Demande de subvention auprès de la Région Sud pour l'acquisition d'un véhicule pour la police municipale**

Le maire de PIGNANS,

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

**VU** la délibération n°11/2026 en date du 21 mars 2026 par laquelle le conseil municipal donne délégation à Monsieur le maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales précité et notamment de « demander à tout organisme financeur public ou privé, l'attributions de subventions »,

**CONSIDERANT** que la Région s'engage pour la modernisation des conditions d'exercice des missions dévolues aux forces de sécurité en Provence-Alpes-Côte d'Azur en accompagnant les efforts des communes intervenant dans les champs de la sécurité par la création d'un nouveau volet du dispositif d'aide dans le cadre du plan « Région Sud, la région sûre »,

**CONSIDERANT** que dans « l'intérêt régional » sont éligibles les services de la police municipale installés ou intervenant sur des périmètres précis,

### **DECIDE**

**ARTICLE 1 :** De demander une subvention auprès de la Région Sud pour l'achat d'un véhicule pour la police municipale. Le montant de la subvention représente 50 %, soit 16 986.045 € HT pour une dépense subventionnable de 33 972.09 € HT.

**ARTICLE 2 :** Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

**ARTICLE 3 :** Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait à PIGNANS, le 13/04/2026

Le Maire,  
BRUN Fernand

